

Déclaration de M.Omar HILALE, Ambassadeur,
Représentant Permanent du Royaume du Maroc
auprès de l'Office des Nations Unies des autres
Organisations Internationales à Genève

86^{ème} session du Conseil de l'OIM
Genève, 18 - 21 novembre 2003

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de notre Conseil exécutif. Vos qualités tant humaines que professionnelles sont pour nous autant de gages qui augurent d'une présidence réussie. Je saisis cette occasion pour féliciter votre prédécesseur Mme l'Ambassadeur Amina Mohamed pour la manière remarquable dont elle a assuré l'accomplissement de son mandat.

Mes vifs remerciements et mes sincères félicitations s'adressent, également, à Monsieur Brunson Mc Kinley, Directeur général de l'OIM pour son engagement constant et imaginatif à la tête de notre Organisation, pour sa vision sage et ambitieuse, assurant à l'OIM efficacité et adaptabilité aux mutations de la migration, à l'heure de la mondialisation et pour ses efforts et son dévouement au service de la mission et des objectifs assignés à notre Organisation. Je voudrais, également, rendre hommage à son Directeur Adjoint, Madame Ndioro Ndiaye.

Monsieur le Président,

La migration a connu depuis un demi-siècle des changements tant qualitatifs que quantitatifs. Bien plus, elle est devenue, en ce début de millénaire un phénomène planétaire suscitant des préoccupations internationales fort légitimes. Le récent rapport de la Banque Mondiale recense la population migratoire à plus de 175 millions de personnes, soit près de 3 % de la population mondiale, vivant hors de son pays d'origine. Le développement des moyens de transport transnationaux, la prolifération des conflits régionaux et internes, et l'attrait de la prospérité dans les pays industrialisés sont autant de facteurs de l'amplification de ce phénomène, qui affecte désormais tous les pays de la planète.

La mobilité de cette population a généré des impacts multidimensionnels économiques, sociaux, culturels, humanitaires et sécuritaires auxquels vient de se greffer l'hydre terroriste conférant ainsi à la migration un caractère globalisé qui interpelle nos Etats aussi bien que les organisations internationales.

Dans ce contexte, l'OIM est appelé à jouer un rôle central, et ce à plusieurs niveaux:

- Porter assistance aux personnes relevant de son mandat. A cet égard, ma délégation voudrait féliciter le personnel de l'Organisation pour son dévouement et son abnégation. Des petits villages africains, au désert afghan, aux villes irakiennes en passant par les bourgades andines ou bosniennes, l'OIM a fait preuve de créativité, de courage voire même d'anticipation particulièrement dans les zones de conflits où les populations vulnérables ont le plus grand besoin d'assistance, de soin de santé et d'alphabétisation etc. Ainsi, d'une organisation pour la gestion de la migration européenne, consécutive à la seconde guerre mondiale, l'OIM est devenue une institution à vocation largement humanitaire, à spectre d'action planétaire et à ambition d'universalité amplement méritée.

- Parce qu'elle a su s'adapter aux enjeux de la mondialisation, l'OIM est parvenue à mettre en valeur la dimension du développement inhérent à la migration grâce à des programmes soigneusement élaborés en consultation avec les pays en développement visant au renforcement de leurs capacités institutionnelles, s'appuyant sur la synergie entre les profils des migrants et les besoins des pays. Cependant, ce rôle appelle à être affiné voire renforcé afin que l'OIM puisse utiliser son expertise pour une meilleure régulation des flux migratoires entre le Nord et le Sud à travers des canaux officiels. Cette démarche aura le mérite de réduire la fuite des cerveaux en éliminant la débauche sauvage des cadres des pays du Sud dont la formation a nécessité des sacrifices énormes de la part de leurs pays d'origine. L'OIM peut offrir l'opportunité pour élaborer des stratégies de partenariat mutuellement bénéficiaires en transformant cette hémorragie des cadres en une véritable migration des potentialités s'opérant à travers un partenariat enrichissant qui garantirait les droits des requérants et les intérêts de leurs pays d'origine.

Monsieur le Président,

La problématique de la migration dans un monde globalisé ne peut être appréhendée sans l'intégration pleine et entière du volet des droits de l'Homme. La Convention internationale sur la protection des droits des migrants constitue une réalisation historique dans ce sens.

Cependant, les quelques imperfections de ce nouvel instrument international et le nombre réduit de ses Etats membres, handicapent lourdement sa force de protection du segment des populations migratoires qu'elle est censée protéger. Le Maroc, qui a grandement contribué à sa rédaction et a été parmi ses premiers signataires et ratifiant, espère que ce traité saura attirer d'autres adhésions notamment parmi les pays d'installation afin qu'il constitue la pierre angulaire dans l'arsenal juridique de la migration. L'élection dans les prochaines semaines des membres de son comité, lui donnera une visibilité internationale qui aura autant d'attrait que force de droit dans la dynamique tant souhaitée pour assurer une meilleure protection des travailleurs migrants.

La codification, bien que balbutiante, des droits des migrants traduit l'intérêt grandissant de la communauté internationale pour mieux gérer les problèmes multidimensionnels des flux humains dans le monde. La prolifération des initiatives dans ce sens conforte cette tendance. Ainsi, tant l'initiative de Berne, à laquelle le Maroc participe activement que la Commission Globale de la Migration Internationale, créée récemment, à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, et dont mon pays est membre, ou le groupe de la Migration de Genève dépendant de l'OIM, contribueront à l'ancrage du phénomène de la migration au cœur des préoccupations internationales et le placeront en haut des priorités de l'Agenda de nos gouvernements respectifs.

Toutefois, et afin de garantir à cette kyrielle d'initiatives les meilleures conditions de réussite, leurs artisans devraient œuvrer à leur assurer une certaine cohérence, seule susceptible de les immuniser contre le défaut de la concurrence, favoriser leur complémentarité, et, in fine, les inscrire dans une large stratégie internationale de la migration. L'OIM, qui a plus d'un demi-siècle d'expertise inégalable pourrait servir de relais voire de pont entre toutes ces initiatives, fort louables dans leurs objectifs et finalités.

Le dialogue international sur la migration, ayant marqué l'ouverture de notre Conseil et auquel ont participé le Haut Commissaire aux Réfugiés, le Directeur général du BIT, le Secrétaire général de la CNUCED et le Haut Commissaire des Droits de l'Homme par intérim, confirme, s'il est encore nécessaire, l'imbrication des aspects des droits de l'Homme, l'humanitaire, le développement, le Commerce et le travail. Cette première dans les annales de l'OIM mérite à être institutionnalisée dans l'agenda de notre Conseil, afin d'encourager la synergie, et la coopération entre toutes ces agences internationales. Car, nous sommes convaincus que la somme de leur expérience, la complémentarité de leur mission, et leurs ressources tant financières qu'humaines contribueront, sans doute aucun, à la reconnaissance et à la consécration de la globalité de la gestion de la migration dans notre monde globalisé et permettant d'apporter des réponses appropriées à l'aune des attentes des pays concernés.

Un tel dialogue, avec l'ambition d'une coopération à concevoir et à mettre en œuvre répond parfaitement à la perception du Maroc à l'égard de la migration. Cette perception repose sur un double principe: La mondialisation de la migration et la responsabilité collective de sa gestion.

En tant que pays d'origine, de transit et d'installation, le Maroc a de tout temps plaidé pour un traitement global de la migration:

- au niveau national par le biais d'une détermination politique, une mise à niveau normative et institutionnelle, une mise en œuvre pleine et entière de ses responsabilités dans la lutte contre l'immigration clandestine, un engagement à coopérer pleinement avec ses voisins et partenaires régionaux pour combattre les réseaux mafieux de l'immigration clandestine et le devoir de défendre les droits légitimes de sa communauté à l'étranger.

- au niveau international, notamment, avec le concours des organisations internationales avec à leur tête l'OIM.

- au niveau régional, grâce à un partenariat solidaire et opérationnel dans la prise en charge des fardeaux conséquents. C'est dans ce cadre que s'inscrit la récente Conférence Ministérielle 5+5 de la méditerranée occidentale, que le Maroc a abrité, le mois dernier. La Ministre Déléguée aux Affaires Etrangères et à la Coopération chargée des marocains résidents à l'Etranger, Mme Nouzha Chekrouni vous a exposé exhaustivement, hier, les objectifs et les finalités de cette Conférence.

C'est dans ce contexte de choix politique clair et d'engagement sans ambiguïté que s'inscrit la récente adoption par le Parlement marocain de la loi sur la migration. Cette législation a la particularité d'incriminer les actes liés au trafic des êtres humains et d'aggraver les peines prévues dans ce domaine.

Consacrant l'irréversibilité de la politique du Maroc à cet égard, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a donné le 10 courant, ses hautes instructions pour que la lutte contre les réseaux de trafic des être humains soit appréhendée comme priorité dans l'action gouvernementale. A cet effet, il a donné ses directives pour la création de deux institutions de haut niveau en charge de la migration. Il s'agit de :

1- La Direction de la migration et de la surveillance des frontières dont la mission principale est la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale en matière de lutte contre les réseaux de trafic des êtres humains et la surveillance des frontières. L'action de cette direction sera assurée par :

- une Brigade nationale de recherche et d'investigation chargée de la lutte contre la migration illégale.

- sept délégations provinciales et préfectorales dont la mission sera la mise en œuvre, au niveau régional, de la stratégie nationale en matière de lutte contre la migration illégale.

- des comités locaux dans les autres provinces et préfectures.

2- Un observatoire de la migration, dont la mission principale portera sur l'élaboration de la stratégie nationale dans le domaine de la migration.

A cet effet, cet observatoire se chargera de :

- centraliser toutes les informations liées à la migration.

- mettre à jour une base de données des statistiques au niveau national relative à la migration.

- proposer aux pouvoirs publics des mesures concrètes dans le domaine de la migration.

- réaliser des études et mener des projets de recherche portant sur les tendances des flux migratoires.

- assurer la diffusion de rapports périodiques sur la migration.

Le Maroc formule l'espoir qu'il pourra compter sur l'assistance technique de l'OIM à cet effet.

Monsieur le président,

Je voudrais conclure, comme j'ai commencé, par une référence à la Banque Mondiale qui révèle dans un récent rapport que les transferts des fonds des travailleurs immigrés en direction de leurs pays d'origine, enregistre depuis quelques années une courbe exponentielle, atteignant, en 2002, 80 milliards de dollars, dont seulement 4 milliards pour l'ensemble du Continent africain. Devenus deuxième source de Financement de certains pays en développement, ces transferts sont, également, une source stable de croissance et de prospérité, d'où l'impératif de les intégrer dans la perception et la gestion de la problématique de la migration et de ses causes comme de ses bénéfices.

Ces statistiques confirment le rôle économique de la migration en tant que vecteur de développement dans les pays du Sud. Puissent-ils servir de catalyseurs à l'élaboration de politiques tant régionales qu'internationales régulant les flux migratoires, à travers la valorisation du facteur humain, en préservant les droits des migrants dans le cadre d'un partenariat volontariste de co-développement et de coresponsabilité, seul à même de s'attaquer aux véritables causes de l'émigration clandestine et de lutter contre les crimes odieux de la traite des être humains et de répondre aux besoins des pays industrialisés en main d'œuvre en cadres moyens et supérieurs. Une telle approche, globale dans sa vision et ambitieuse dans sa Finalité et sa portée, sera de nature à muter le phénomène de la migration du registre des préoccupations internationales à celui de la coopération solidaire et à en faire un facteur de développement et prospérité et de pont entre le Nord et le Sud dans un monde globalisé mais résolument humanisé.

Merci Monsieur le Président.